

Brisons les silos maintenant ! Réaliser une éducation inclusive dans un monde post-Covid

Pour une éducation inclusive du handicap - un appel urgent pour une action renouvelée

Un monde où l'éducation inclusive peut prospérer est aussi un monde qui promeut des sociétés inclusives. Les environnements d'apprentissage inclusifs considèrent la diversité comme un atout. Par conséquent, ils répondent aux différents besoins de tous les apprenants, afin que ces derniers apprennent, grandissent et s'épanouissent ensemble. Travailler à cette vision est essentiel pour réduire les grandes inégalités et les discriminations auxquelles sont actuellement confrontés des millions de personnes à travers le monde. Cela est particulièrement vrai pour les millions d'enfants handicapés, dont beaucoup n'ont pas accès à la plus élémentaire des éducations.

L'exclusion des apprenants handicapés de l'éducation a de multiples causes, notamment l'inaccessibilité des infrastructures scolaires, le manque de technologies d'assistance, la mauvaise santé, les préjugés, la discrimination

et la stigmatisation. En raison de sa nature interconnectée et complexe, la réalisation d'une éducation inclusive et de qualité pour tous oblige les parties prenantes à s'éloigner des approches cloisonnées et à travailler en collaboration avec les secteurs économiques, sociaux, culturels et de la protection.

Les progrès mondiaux vers le développement de systèmes éducatifs inclusifs sont maintenant menacés par la pandémie de COVID-19, qui a gravement perturbé l'éducation de la plupart des enfants et a vu le détournement de certains fonds au détriment du secteur de l'éducation. Malgré ce constat, les gouvernements et la communauté mondiale sont maintenant dans une position unique pour tirer les leçons de la pandémie et pour renouveler leurs efforts afin d'améliorer la qualité et la résilience des systèmes éducatifs.

Les enfants handicapés sont toujours privés de leurs droits

Chacun dispose du droit fondamental à l'éducation. Le droit à une éducation inclusive et de qualité est inscrit dans la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les

formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées

et ciblé par l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 de l'Agenda 2030. Pourtant, dans le monde entier, les systèmes éducatifs ne garantissent pas ce droit à tous les enfants, en particulier les enfants handicapés, et plus encore les filles handicapées. Environ 50 % des enfants handicapés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire sont exclus de l'éducation.⁽¹⁾ Seules

42 % des filles handicapées ont terminé l'école primaire, contre 51 % des garçons handicapés.⁽²⁾

Un engagement et des actions renouvelés au niveau national, ainsi qu'un soutien renforcé de la communauté internationale, sont désormais vitaux si nous voulons répondre aux obligations et aux objectifs en matière d'éducation pour tous.

Des systèmes d'éducation inclusive pour garantir à chaque enfant l'accès à une éducation de qualité et à l'épanouissement

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser pour compte une autre génération d'enfants. L'exclusion de nombreux enfants d'une éducation inclusive et de qualité a un impact négatif sur leur vie et leur avenir, ainsi que sur le développement socio-économique national. Il a été démontré que l'éducation inclusive est rentable et qu'elle améliore la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous les enfants, pas

seulement pour ceux qui ont un handicap. L'éducation inclusive est **la seule stratégie** qui puisse réinventer les systèmes éducatifs qui se montrent actuellement inadéquats à garantir **pour tous les enfants, y compris les enfants handicapés**, l'accès à une éducation de qualité et l'épanouissement dans un environnement inclusif, sans ségrégation ni discrimination.

La réforme des systèmes éducatifs doit être accélérée pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030

Des efforts supplémentaires doivent être réalisés immédiatement pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'éducation inclusive pour tous, comme indiqué par les cibles de l'ODD 4. Lorsque des progrès ont été accomplis en matière de réforme juridique et politique, cela ne s'est pas toujours accompagné d'une programmation et d'une mise en œuvre cohérente. Les progrès, assez limités et inégaux, réalisés jusqu'à présent ont connu des revers supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19.

Il faut de toute urgence que les parties prenantes à tous les niveaux réaffirment leur engagement et leur volonté politique en faveur de la réalisation des droits des enfants, y compris ceux des enfants handicapés, et accordent immédiatement la priorité à la mobilisation de fonds, de ressources et à la mise en œuvre de stratégies qui visent à une éducation inclusive et de qualité.

1. Education Commission, (2015). "Learning Generation."

2. UNICEF, (2013). "The State of the World's Children: Children with Disabilities".



Trésor a une déficience visuelle et fréquente une école ordinaire au Togo, via un projet d'éducation inclusive géré par HI. Il apprend le braille avec le soutien d'un enseignant mobile. Les enseignants mobiles sont formés pour développer des compétences pédagogiques spécifiques au handicap et soutenir les enfants dans plusieurs écoles, en visitant les élèves une fois par semaine et en travaillant aux côtés des enseignants ordinaires. © Régic Binard / HI.

COVID-19: Une opportunité dans la crise - améliorons les systèmes éducatifs

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis déjà importants rencontrés par de nombreux enfants handicapés et non handicapés pour accéder à une éducation inclusive et de qualité. Les inégalités systémiques en matière d'éducation ont été mises en évidence et amplifiées par la pandémie, et les enfants handicapés ont connu – en conséquence – une augmentation de leur exclusion, de leur marginalisation, de leur pauvreté et de leur vulnérabilité. Les enfants handicapés sont les plus à risque d'abandonner l'école en raison de la pandémie.

Cependant, la pandémie représente une véritable opportunité de s'attaquer aux systèmes éducatifs faibles et exclusifs, en mettant l'accent sur le renforcement des cadres institutionnels et des capacités éducatifs et en utilisant des stratégies inclusives et multisectorielles. Ces stratégies doivent non seulement aborder l'impact de la pandémie actuelle de COVID-19 sur les écoles et les apprenants, mais également renforcer leur résilience aux futures crises sanitaires et autres chocs.

L'agenda 2030 donne une impulsion à des stratégies d'éducation inclusive et multisectorielle

Les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 sont plus qu'un simple ensemble d'objectifs de développement; ils constituent un plan d'action basé sur des stratégies et des partenariats multisectoriels. L'Agenda 2030

s'attaque à une multiplicité d'inégalités structurelles, notamment fondées sur le genre, l'âge et le handicap, qui empêchent de nombreuses personnes de réaliser leurs droits. L'élimination des inégalités structurelles nécessite le développement

de stratégies coordonnées qui tiennent compte de l'interdépendance entre facteurs de discrimination et créent des liens entre les différents secteurs économiques, sociaux et environnementaux.

L'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 est le socle des actions visant à améliorer l'éducation pour tous. Le handicap est spécifiquement inclus dans la cible 4.5 de l'ODD, qui exige l'égalité d'accès à l'éducation pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées. La cible 4.A demande que

l'éducation soit sensible au handicap et que les environnements d'apprentissage soient sûrs, non violents et inclusifs pour tous. Un certain nombre d'interdépendances existent entre l'ODD 4 et d'autres ODD, qui peuvent soit avoir un impact négatif, soit soutenir et contribuer à une éducation inclusive. Tout aussi important, travailler avec le secteur de l'éducation est un facteur essentiel pour permettre à la plupart des autres ODD d'atteindre leurs propres cibles.

Renforcer les cadres institutionnels éducatifs multisectoriels - une priorité universelle

Les parties prenantes de plusieurs secteurs ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation d'une éducation inclusive et de qualité pour tous.

La transformation vers des systèmes éducatifs intégrant le handicap devrait être dirigée par un ministère de l'éducation en capacité de collaborer systématiquement avec d'autres

départements ministériels et d'autres secteurs à différents niveaux. Les approches éducatives multisectorielles de cette nature devraient être priorisées et soutenues pour les rendre pleinement efficaces et garantir le droit de tous les enfants à une éducation de qualité.

Construire des systèmes éducatifs multisectoriels inclusifs du handicap : les considérations clés

Mettre les enfants au centre. Les besoins de l'enfant et sa participation significative devraient être le point de départ du développement d'approches d'éducation inclusive.

Twin-track. Cette stratégie à deux volets permet aux systèmes éducatifs ordinaires (et les autres secteurs soutenant l'éducation) de devenir plus inclusifs, tout en garantissant aux enfants handicapés la possibilité de s'épanouir en recevant tout soutien supplémentaire nécessaire et spécifique à leurs besoins individuels. Les stratégies d'éducation à deux volets sont conçues pour ne laisser aucun enfant de côté, tandis que les systèmes éducatifs prennent des mesures pour devenir pleinement inclusifs.

Collaboration avec la société civile et les organisations non gouvernementales. Une solide collaboration avec ce secteur est cruciale. Les organisations de personnes handicapées, ainsi que les parents et autres parties prenantes, ont été à l'avant-garde du plaidoyer pour une meilleure éducation. Ces organisations sont également des fournisseurs de services clés pour les personnes handicapées, contribuant à combler les lacunes dans la prestation de services publics.

Renforcer la coopération et la coordination entre les autorités centrales et locales. De nombreux pays ont décidé de décentraliser la prise de décision et les dépenses en matière d'éducation. Des stratégies de décentralisation

efficaces et bien coordonnées peuvent améliorer la qualité des services éducatifs et utiliser plus efficacement les ressources éducatives.

Prestation de services interconnectés pour des retours maximisés. Lorsque les services sont disponibles dans le cadre d'un package complet et intégré, et sont facilement accessibles via un point de service unique, ils sont plus susceptibles d'être utilisés. Cela présente des avantages significatifs pour les enfants ayant des besoins complexes, y compris ceux qui ont un handicap. Les services proposés de cette manière sont également plus rentables.

Collecter plus et de meilleures données sur le handicap. L'amélioration de la collecte de données pertinentes est une priorité pour des

stratégies et des cadres efficaces d'éducation intégrant le handicap. La version courte du questionnaire du Washington Group et le Module sur le Fonctionnement de l'Enfant sont des outils robustes et précieux qui appuient l'identification et donc collecte de données ventilées par handicap.

Explorer des stratégies pour inclure les enfants en bas âge. Les systèmes éducatifs véritablement inclusifs doivent également inclure les jeunes enfants, âgés de 0 à 8 ans. Actuellement, les enfants handicapés en bas âge sont souvent exclus des politiques et programmes de développement de la petite enfance, quand ces derniers existent (ce qui est encore rare).

Priorités d'action : recommandations pour l'éducation inclusive dans les pays à revenu faible ou intermédiaire

Allouer et assurer le traçage des ressources pour l'éducation inclusive

Les gouvernements devraient :

- **Mobiliser** une grande part des ressources nationales pour une éducation gratuite, de qualité et inclusive. Les budgets nationaux de l'éducation devraient représenter entre 4 % et 6 % du produit intérieur brut national et 20 % du budget total.⁽³⁾
- **Diriger** des flux spécifiques de financement et de ressources vers les enfants les plus vulnérables et exclus.

Les bailleurs devraient :

- **Accorder** la priorité et accroître le soutien financier et technique, bilatéral et multilatéral, aux pays à revenu faible et intermédiaire pour les réformes de leurs systèmes éducatifs inclusifs. Il existe un déficit de financement annuel de 148 milliards de dollars dans les pays

à revenu faible ou intermédiaire pour atteindre l'ODD 4 d'ici 2030. Les coûts supplémentaires dus aux fermetures d'écoles liées au COVID-19 risquent d'augmenter ce déficit de financement jusqu'à un tiers.⁽⁴⁾

- **Rendre identifiable** les financements pour une éducation inclusive du handicap, en utilisant des systèmes tels que le marqueur OCDE-CAD pour tracer les financements visant à l'inclusion et garantir que les rapports établis justifient de l'atteinte des indicateurs d'équité.
- **Contribuer** à la reconstitution régulière des fonds multilatéraux, y compris dans le cadre de la campagne de financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation pour le cycle 2021-2025.

3. Incheon Declaration, (2015). "Education 2030 Incheon Declaration and Framework for Action."

4. UNESCO, (2020). "Act now: Reduce the impact of COVID-19 on the cost of achieving SDG 4."

- **Soutenir** les approches à deux volets (**twin-track**) en dédiant des ressources pour le renforcement général des systèmes d'éducation inclusive, tout en soutenant des stratégies qui

s'attaquent aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les apprenants les plus marginalisés, y compris les enfants handicapés.

Accélérer l'action pour transformer radicalement les systèmes éducatifs

Les bailleurs et les gouvernements devraient :

- **S'engager** à améliorer les systèmes éducatifs, en soutenant, évaluant et révisant les systèmes éducatifs et en s'engageant à développer des stratégies et des cadres institutionnels d'éducation inclusive.
- **Intégrer** des stratégies d'atténuation et de résilience aux crises, telles que la COVID-19, dans les cadres éducatifs.

Les gouvernements devraient :

- **Réaffirmer** leur engagement politique et leurs efforts pour réaliser les obligations et engagements prévus dans la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées et l'Objectif de Développement Durable 4.

Les bailleurs devraient :

- **Accroître** le soutien technique et financier aux pays à revenu faible et intermédiaire pour appuyer leurs efforts de transition vers des systèmes éducatifs inclusifs et prioriser les investissements soutenant une éducation publique, gratuite et de qualité qui soit inclusive de tous les apprenants.

Les organisations non gouvernementales et la société civile devraient :

- **Tenir les décideurs responsables** de leurs engagements envers la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes et l'Agenda 2030.
- **Appuyer** les décideurs et les autorités du gouvernement à développer et à mettre en œuvre des cadres et des stratégies d'éducation inclusive en fournissant expertise et expérience.

Développer des cadres institutionnels multisectoriels pour l'éducation inclusive

Le gouvernement, la société civile et les organisations non gouvernementales devraient :

- **Travailler** en partenariat et à travers tous les secteurs pour faire en sorte que les enfants handicapés jouissent de leur droit à l'éducation.

Les gouvernements devraient :

- **Établir** des mécanismes et des initiatives pour le dialogue, la coordination et les partenariats intersectoriels.
- **Veiller** à ce que les Plans Sectoriels de l'Éducation visent à la transition vers l'éducation inclusive et incluent les enfants handicapés, avec un budget cohérent alloué, en coordonnant les secteurs concernés.

Les organisations non gouvernementales et la société civile devraient :

- **Plaider** pour une approche multisectorielle de l'éducation inclusive.
- **Promouvoir** et mettre en œuvre une approche multisectorielle dans les projets et programmes d'éducation inclusive, visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux services généraux et spécifiques (dans l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, la protection et le bien-être social).

Planifier une prestation de services intégrée et connectée

Les gouvernements devraient :

- **Développer** des stratégies dans lesquelles la fourniture d'un certain nombre de services liés (par exemple, réadaptation, santé, protection sociale, soutien social, nutrition...) pour les enfants handicapés, ou a minima l'information sur ces services, se concentre sur un site unique, par exemple dans les écoles.

- **Établir et prioriser** des mécanismes de coordination efficaces avec et entre les autorités locales et leur allouer des ressources et un soutien adéquats. Il s'agit d'une priorité dans les pays où le gouvernement est décentralisé.

Élargir et renforcer la collecte de données désagrégées par type de handicap

Toutes les parties prenantes devraient :

- **Utiliser** la version courte du questionnaire du Washington Group et le Module sur le Fonctionnement de l'Enfant pour collecter des données.
- **Ventiler** les données, en particulier par handicap, sexe et âge.

Les gouvernements devraient :

- **Utiliser** les données sur le handicap pour suivre les progrès et pour mieux informer et adapter les politiques et les actions, en vue de la réalisation de l'ODD 4.

Assurer une participation significative des enfants, des adultes handicapés et de leurs familles

Les gouvernements et les bailleurs devraient :

- **Impliquer et consulter** activement les personnes handicapées, les parents, les apprenants et les éducateurs, ainsi que les organisations qui les représentent.
- **Développer** ou renforcer des approches et des mécanismes participatifs pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes éducatifs.
- **Soutenir** les actions de plaidoyer et la fourniture de services axés sur l'inclusion du handicap et l'éducation inclusive des organisations non gouvernementales et de la société civile.

Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile devraient :

- **Jouer un rôle** important pour permettre la participation des personnes handicapées – ainsi que des parents, des apprenants et des éducateurs – dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes d'éducation inclusive au niveau national, régional et international.

Publié par Humanité & Inclusion
(également connue sous le nom de Handicap International)

Site internet : <http://www.hi.org>

Blog : <http://blog.hi.org/influenceandethics>



Humanité & Inclusion

Humanité & Inclusion (HI) est une organisation de la solidarité internationale indépendante et impartiale qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, HI agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Le 24 janvier 2018, le réseau mondial Handicap International est devenu Humanité & Inclusion. Ce réseau est constitué d'une fédération qui met en œuvre nos programmes sur le terrain dans une soixantaine de pays, et de huit associations nationales. Ces programmes ou associations nationales portent les noms « Handicap International » ou « Humanité & Inclusion » selon les pays.

Cette étude a bénéficié du soutien financier du ministère des Affaires étrangères du Luxembourg pour sa mise en œuvre. Les points de vue exprimés dans ce document ne reflètent en aucun cas les positions du gouvernement du Luxembourg.



Publié pour la première fois en novembre 2020, © Handicap International.

Handicap International est immatriculée en France sous les références suivantes :
n° SIRET : 519 655 997 00038 – Code APE : 9499Z

La présente publication est protégée par le droit d'auteur, mais peut être reproduite par n'importe quelle méthode, gratuitement et sans autorisation préalable, à des fins pédagogiques mais pas pour la revente. La reproduction dans toutes autres circonstances nécessite l'autorisation préalable par écrit de l'éditeur, et pourra donner lieu au versement de droits d'auteur.